



Camp de jour 2018 Les super héros



Bonjour chers parents,
Un autre été se dessine à l'horizon et qui dit été dit vacances. Le service des loisirs et des saines habitudes de vie est heureux de vous offrir, encore cette année, un camp de jour (8 semaines) qui saura égayer et dynamiser les vacances de vos enfants. Vous pourrez compter sur une équipe d'animatrices et d'animateurs passionnés qui mettront tout en œuvre pour faire de cet été, l'un des plus amusants.

Nous espérons de tout cœur que le camp de jour, le Club Ado et les camps spécialisés répondront à vos attentes ainsi qu'à celles de vos enfants. Pour toutes questions ou commentaires, vous pouvez communiquer avec le service des loisirs et des saines habitudes de vie au (450) 759-7741 poste 232. Une soirée d'information et d'inscription se tiendra le 10 avril à 19h au centre communautaire.

Inscriptions : du 9 au 27 avril 2018 au service des loisirs

Tarification

	1 ^e enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant
Camp de jour / semaine	69 \$	51,75 \$	34,50 \$
Camp de jour / forfait été	468 \$	351 \$	234 \$
Service de garde / semaine	12 \$	9 \$	6 \$
Service de garde / forfait été	87,50 \$	65,63 \$	43,75 \$
Sortie seulement	36 \$	27 \$	18 \$
Camps spécialisés du 20 au 24 août 2018 (SDG inclus)	85 \$	63,75 \$	42,50 \$
Frais d'administration et chandail / enfant pour l'été	31 \$		
Frais de retard après le 27 avril 2018	26 \$		

Semaine no.	Date
1	25 au 29 juin
2	2 au 6 juillet
3	9 au 13 juillet
4	16 au 20 juillet
5 *	23 au 27 juillet
6 *	30 juillet au 3 août
7	6 au 10 août
8	13 au 17 août
Forfait	25 juin au 17 août

* Semaines de la construction



Remboursement et retard

Toute demande de remboursement doit se faire par écrit et sera traitée selon la politique établie. **Une fois la semaine débutée, aucun remboursement ne peut avoir lieu pour cette semaine.** Pour ceux qui désirent ajouter une semaine en cours d'été, vous devez inscrire votre enfant au plus tard, le jeudi précédant la semaine choisie. Des frais de retard de 26 \$ par enfant seront applicables pour toute nouvelle inscription faite après le 27 avril 2018.

Tableau résumé des programmes offerts au camp de jour

	Camp de jour régulier	Club ado	Camp avec concentration
Pour qui ?	Les élèves de la maternelles à la 4 ^e année du primaire	Les élèves de 5 ^e et 6 ^e année du primaire	Les élèves de 3 ^e et 4 ^e année du primaire
Comment sont formés les groupes ?	Les enfants sont regroupés par niveau scolaire	Un seul grand groupe avec plusieurs animatrices ou animateurs	Un groupe multi niveau
Quel est l'horaire	Du 25 juin au 17 août 2018 du lundi au vendredi de 9h à 16h		
De quelle façon est élaboré l'horaire hebdomadaire ?	L'animatrice ou l'animateur planifie l'horaire de la semaine	Les jeunes participent à l'élaboration de certaines plages horaires.	L'avant-midi est consacré à des activités artistiques.
Y a-t-il un service de garde ?	Oui, de 7h à 9h et de 16h à 18h (Frais supplémentaires)		
Comment s'inscrire ?	Inscription à la semaine ou forfait été au bureau du service des loisirs et des saines habitudes de vie		
Est-ce que la sortie est incluse ?	Une sortie par semaine est incluse		
Y a-t-il des repas chauds ?	2 repas chauds par semaine sont compris (lundi et mercredi) *Si votre enfant a des allergies, veuillez nous en aviser.		

Renseignements sur l'équipe

La ville respecte les normes en matière d'encadrement soit 1 adulte pour 10 à 15 enfants selon l'âge et 1 adulte pour 20 enfants au service de garde. Vos enfants seront encadrés par une équipe expérimentée et compétente :

- La chef du service et la technicienne en loisir ;
- L'animatrice principale et la commissionnaire ;
- 24 animatrices et animateurs
- 3 accompagnatrices et accompagnateurs ;
- 3 sauveteurs ;

Tous ont suivis une formation en premiers soins (8h) et en animation (plus de 30 heures). Notre taux de rétention moyen est de 2,5 été d'expérience. Cela signifie que nous pouvons compter sur des employés fidèles !

Une vérification des antécédents judiciaires est effectuée pour tous les membres de notre personnel. De plus, certaines animatrices et animateurs seront épaulés par des adolescentes et adolescents bénévoles.



Les animatrices et animateurs de l'été 2017

Mission et objectifs

Été après été, le camp de jour et ses programmes visent à permettre aux enfants de vivre des expériences de loisirs variées dans un cadre récréatif, accessible, éducatif, sécuritaire et enrichissant. Nous portons une attention particulière à la sensibilisation de tous les participant(e)s au respect (autrui, matériel...), afin que toutes et tous s'amuse dans un milieu sain et harmonieux.

Types d'activités offertes

- Activités sportives, culturelles, scientifiques et artistiques
- Activités récréatives et Jeux coopératifs
- Activités quotidiennes à la piscine
- Sorties variées (voir page 5)
- Visites variées (Bosco, police, pompier, vidéo clip, maison des jeunes, etc.)
- Grande fête de fin d'été



Sites d'activités variés

Les activités du camp de jour se déroulent sur différents sites de la ville soit :

- Le pavillon Monseigneur-Jetté de l'école et la bibliothèque ;
- Les parcs, les jeux d'eau et terrains sportifs de la Ville ;
- Le bâtiment des organismes ainsi que l'église et son boisé ;
- Le centre communautaire et la piscine municipale

Horaire typique d'une journée

7h à 9h	Service de garde au Gymnase Monseigneur-Jetté
8h50	Arrivée et prise de présences
9h à 12h	Activités variées *
12h à 13h	Dîner
13h à 15h45	Activités variées
15h45 à 16h	Rassemblement pour le départ
16h	Fin des activités et départ
16h à 18h	Service de garde au Gymnase Monseigneur-Jetté



*Pour le camp avec concentration artistique, le bloc du matin est consacré à des activités artistiques

Programmation hebdomadaire

Chaque semaine, une programmation détaillée des activités à venir la semaine suivante sera remise à votre enfant. Par le biais de cette feuille, vous serez informés des activités planifiées, comprenant la sortie, les repas, ainsi que d'autres informations pertinentes. Cet horaire est également disponible au bureau des loisirs et des saines habitudes de vie à partir du jeudi précédent la semaine de camp. Pour le camp artistique, l'avant-midi est toujours consacré à des activités en lien ce thème.

Le Club Ado

Un Club Ado a été mis sur pied uniquement pour les élèves qui sont présentement en 5^e et 6^e année. Ils auront leur quartier général propre à eux avec une routine adaptée. Ils participeront à l'élaboration de l'horaire hebdomadaire en plus de mettre sur pied des projets spéciaux incluant des déplacements à vélo, hors des limites habituelles de la Ville. Lors des sorties, des activités encore plus délirantes leurs seront réservées ! Pour faciliter le quotidien des familles, l'horaire est le même que le camp de jour régulier et la politique familiale s'applique.

Carnet de communication

À la première journée de votre enfant au camp, un carnet de communication lui sera remis. Ce carnet se veut un moyen de communication, entre vous et l'animateur ou l'animatrice, qui vous permettra d'en savoir davantage sur les activités qui auront lieu au cours de l'été. Chaque journée spéciale ou sortie y est inscrite avec les heures d'arrivée et de départ ainsi que des consignes particulières. Vous y trouverez les menus des dîners communautaires et toutes autres informations pertinentes.

Visite quotidienne à la piscine

Lorsque la température le permet, nous allons à la piscine municipale. Des périodes de 45 minutes à 1 heure sont allouées à chaque groupe. Un maximum de 5 groupes à la fois fréquentent la piscine de façon à diminuer l'achalandage et ainsi offrir une période de baignade plus agréable et sécuritaire pour tous.

Lors de la première visite à la piscine, les sauveteurs expliquent aux enfants les différents règlements et évaluent tous les baigneurs. Tous les enfants qui fréquentent le camp de jour porteront un bracelet de couleur selon leur niveau de nage. Ce bracelet est remis à l'enfant avant chaque baignade et signifie son niveau de nage.

Contenu du sac à dos idéal

Votre enfant devra apporter à tous les jours les articles suivants dans son sac à dos :

- Un maillot de bain (Idéalement le mettre le matin sous les vêtements)
- Une serviette de plage
- Une crème solaire (nous vous conseillons fortement de l'appliquer à votre enfant à chaque matin).
- Un dîner froid*
- Deux collations
- Bouteille d'eau froide

Ce carnet est également mis à votre disposition pour y noter toutes informations que vous jugez importantes à communiquer aux animatrices et animateurs telles que la personne qui viendra chercher l'enfant le soir même ou son état de santé. Chaque jour, la personne responsable de votre enfant évaluera son comportement à l'aide d'un système de légende. Il ou elle pourra également inscrire des commentaires et répondre à vos questions. N'hésitez pas à l'utiliser et à le consulter quotidiennement. De plus, il nous fera plaisir de vous rencontrer à tout moment, si vous en manifestez le besoin.



Ce niveau peut être déterminé par le sauveteur ou encore par le parent qui nous en fait part. Au cours de l'été, il est possible que votre enfant développe ses aptitudes de nageurs. Si votre enfant demande à ne plus porter d'objet de flottaison, ce privilège lui sera accordé uniquement si vous en donnez l'autorisation et si l'évaluation du sauveteur est positive. Il vous est également possible de laisser en permanence sa veste de flottaison à la piscine. Un endroit est réservé à cet effet. N'oubliez pas de bien l'identifier ! Par contre, la ville n'est pas responsable des objets perdus ou volés.



Il n'y a pas de réfrigérateur ni de micro-ondes sur le site donc, prévoyez le dîner en conséquence. Les lundis et mercredis, des repas chauds sont inclus mais sans les breuvages ni les collations de la journée.

Assurez-vous que tous les effets personnels de votre enfant **soient bien identifiés**. De plus, son sac doit être le plus petit et le plus léger possible puisque c'est lui qui doit le porter lors des déplacements.

DÎNERS COMMUNAUTAIRES ET SORTIES DE L'ÉTÉ 2018

LUNDI	MARDI	MERCREDI
25 JUIN Riz au poulet, egg roll, salade verte, gâteau renversé aux fraises	26 JUIN <u>Animagerie - Conquête de l'Est</u> (sur place) Début : 9h Fin : 16h	27 JUIN Tacos à la viande (tomate, laitue, salsa, fromage,) salade de maïs, pouding à la vanille
2 JUILLET Farfalles aux saucisses, salade de légumes, cubes de fromage, fruits de saison	3 JUILLET <u>45 degrés Nord</u> Départ : 8h30 Retour : 16h	4 JUILLET Croque monsieur (jambon-fromage) crudité, croustade aux pommes
9 JUILLET Tortellini sauce rosée, morceaux de fromage, salade du chef, carrés aux bleuets	10 JUILLET <u>Royaume de Nulle Part</u> Départ : 9h Retour : 16h	11 JUILLET Jambon à l'ananas, riz aux légumes, salade jardinière, biscuit avoine et raisin
16 JUILLET Bâtonnet de poisson, couscous, carottes cuites, tarte aux fraises	17 JUILLET <u>SenAction</u> (sur place) Début : 9h Fin : 16h	18 JUILLET Hot Chicken et petits pois, patates rissolées, salade de fruits
23 JUILLET Quiche jambon-fromage, patates grelots, légumes verts du moment, yogourt	24 JUILLET <u>Accroport Barani</u> Départ : 9h Retour : 16h	25 JUILLET Spaghetti sauce à la viande, pain, salade césar, muffins aux fruits des champs
30 JUILLET Mac & cheese au jambon, salade verte, pain aux bananes	31 juillet <u>Funtropolis</u> Départ : 8h45 Retour : 16h	1 AOÛT Fajitas au poulet, salade de carottes, petits biscuits et compote de fruits
6 AOÛT Pâté chinois, salade du chef, pain et beurre, gâteau aux carottes	7 AOÛT <u>Parc Atlantide</u> Départ : 8h45 Retour : 16h	8 AOÛT Hamburger, frites, tomates et concombres, shortcake aux fraises
13 AOÛT Pizza pepperoni et fromage, salade césar, cantaloup	14 AOÛT <u>Fête de l'enfant au parc des Champs Élysées</u> Départ : 8h30 Retour : 16h	15 AOÛT Épluchette de maïs avec hot-dog, salade de choux, brownies

Veuillez noter que les breuvages et les collations ne sont **pas** inclus dans les repas communautaires. Vous devez donc en prévoir pour vos enfants.

Dans le cas où l'enfant serait allergique au repas offert, vous devez prévoir un lunch.

Fonctionnement général

→ INTERDITS AU CAMP :

- Les jeux personnels (Nintendo DS, Bakugan, cartes, cellulaire, Ipod...).
- Les boissons énergisantes (RedBull, Monster, RockStar...)

→ DÉPART DE L'ENFANT : Il doit obligatoirement aviser son animatrice ou animateur ou bien, le service de garde.

→ RETARD OU DÉPART HÂTIF : Vous devez vous présenter au bureau du service des loisirs. Nous nous assurerons qu'il rejoigne son groupe ou qu'il quitte avec une personne autorisée.

→ CHANDAIL DE CAMP : à porter obligatoirement en sortie. Le numéro de téléphone de l'animatrice principale y figure.

→ CONDITION DE SANTÉ : Il est de votre devoir d'aviser l'animatrice et l'animateur de votre enfant et l'animatrice principale de toutes informations relatives à la santé de votre enfant afin que ceux-ci puissent intervenir efficacement ;

→ MÉDICAMMENTS : Veuillez le remettre à l'animateur et signer le formulaire « autorisation médicale » lui permettant d'administrer le médicament à votre enfant.

→ ACCIDENT : Lorsque survient un accident, un rapport est complété par l'animateur et signé par le parent afin de déterminer la cause et d'effectuer un suivi.

→ URGENCE : l'animatrice principale se réserve le droit de contacter une ambulance. Dans ce cas, nous communiquerons rapidement avec les parents.

→ SORTIES À VÉLO (groupe des 11-12 ans) un casque est obligatoire. Le groupe des 9-10 ans pourront faire du vélo à l'intérieur d'un périmètre restreint.

CODE DE VIE

La direction a mis en œuvre une politique "tolérance zéro" pour les enfants et les parents, ayant un comportement inapproprié. La ville se réserve ainsi le droit d'exclure d'une activité, de suspendre ou de renvoyer un participant dont la conduite sera jugée inacceptable dans le meilleur intérêt du camp de jour.

Le code de vie vise à **favoriser un climat sain, sécuritaire et harmonieux**. Pour y arriver, le camp de jour et les familles doivent travailler ensemble à l'application de ces règles. Les parents et leurs enfants sont donc sollicités à travailler en équipe avec les employés du camp de jour de la ville de Notre-Dame-des-Prairies.

Règles de conduite à l'intérieur du code de vie

Le code de vie est basé sur la valeur du **RESPECT**, afin d'éliminer la violence physique autant que verbale et de contrer le phénomène d'intimidation dans le cadre du camp de jour. Bien entendu, le code de vie s'applique également dans le cadre des activités extérieures et des déplacements en autobus.

- L'enfant est respectueux dans ses paroles et ses gestes, et ce, envers toutes les personnes qu'il côtoie (enfants, animateurs, responsables). Dans les cas de violence verbale (cris, menaces, injures, moqueries, etc.) et physique (bousculades, batailles, gestes obscènes, etc.), un responsable communique automatiquement avec les parents.
- L'enfant est respectueux de sa personne. Il s'habille de façon à pouvoir profiter pleinement de sa journée d'activité. Ses vêtements ne doivent pas porter d'inscriptions ou de dessins à caractère haineux, violent et obscène.
- L'enfant respecte le matériel qui est mis à sa disposition par la ville de Notre-Dame-des-Prairies.

Étapes dans l'application des sanctions à un manquement au code de vie

1. Advenant un manquement au code de vie, une note sera inscrite au carnet de communication de l'enfant.
2. Si le comportement persiste, une feuille de suivi sera complétée par l'animateur et devra être signée par le parent. Une conversation entre le parent et un responsable du camp de jour est nécessaire avant le retour au camp.
3. Une deuxième feuille de suivi entraîne la suspension immédiate de l'enfant pour une journée, applicable dès le lendemain. Le parent doit absolument participer à une rencontre avec la directrice des loisirs avant que l'enfant puisse réintégrer le camp de jour.
4. Une troisième feuille de suivi signifie l'expulsion de l'enfant pour le reste de l'été.

L'intimidation et la violence (bagarre, bousculade, désorganisation – crise, violence physique et verbale) sont des comportements de type majeur et sont interdits en tout temps dans l'environnement du camp de jour. Une intervention est nécessaire.

Tout enfant qui adopte ces comportements s'expose, après analyse de la situation (durée, fréquence, intensité, gravité, légalité, âge, maturité et aptitude de l'enfant) à des sanctions. Les sanctions ne seront pas nécessairement appliquées dans l'ordre. Ainsi, les étapes 1, 2, ou 3 peuvent être omises.